



« Un combat légitime » pour le député

Trois questions à...

Jérémie Patrier-Leitus, député (Horizons) de la 3^e circonscription du Calvados, Falaise-Lisieux.

Pourquoi vous être engagés pour ces deux classes ?

Il y a une réalité, nous faisons face à une baisse du nombre d'élèves, et la fermeture de classes peut être appropriée dans certains cas. Mais dans ces deux-là, je trouve que le combat était légitime. Parce que des travaux ont été engagés récemment dans les écoles. C'est de l'agent public et ce n'est pas cohérent de fermer des classes par la suite. Il y a également un souci pédagogique : il allait y avoir un éclatement des élèves sur plusieurs sites et des classes trop nombreuses.

Comment avez-vous procédé ?

J'ai d'abord rencontré les parents d'élèves et les élus locaux afin de m'assurer que le combat était légitime. Ensuite, ça a été long, de mars à juin. J'ai écrit à la direction académique puis au ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye. Durant plusieurs mois, il y a eu des discussions et des arbitrages.

Qu'attendez-vous maintenant pour les écoles en milieu rural ?

Je souhaite que ce cas soit une alerte pour un changement de méthode. J'aimerais qu'il y ait plus d'anticipation pour les fermetures de classes, avec une annonce 3 ans avant la date de fermeture. Cela laisse le temps de trouver des solutions. Je voudrais également qu'il y ait un conseil de la concertation entre élus, services de l'Éducation nationale et parents d'élèves. Les écoles des territoires ruraux ont autant besoin de moyens que les écoles urbaines, ce que la Première ministre, Élisabeth Borne, a établi comme règles en ce sens. J'espère que ce sera appliqué.

Adrien MASSON.



Le député a multiplié les discussions pour obtenir que deux classes du pays de Falaise soient maintenues. Ouest-France